

Recrutement

Conditions du recrutement

Le recrutement respectera en principe le cadre de la carte scolaire. Exceptionnellement, selon la nature de l'activité, sa répartition géographique ou le niveau de pratique proposé, **des dérogations de secteur** seront accordées par le Directeur Académique, Directeur des Services de l'Éducation Nationale.

ATTENTION : tout candidat se situant hors secteur du collège doit monter un dossier de dérogation au motif d'une candidature en section sportive rugby. Pour ce faire, il est nécessaire de se rapprocher du directeur d'école

Modalités du recrutement

Il s'effectuera en 4 phases :

1. **Dossier de candidature à récupérer sur le site du collège.**
2. **Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature complets sont à retourner **au plus tard le vendredi 12 avril 2024**

à l'adresse : ce.0050480v@ac-aix-marseille.fr

ou par courrier postal : Collège Fontreyne

6 chemin de Graffinel
05000 GAP

3. **½ journée d'évaluation du niveau de pratique sportive**

Elle sera organisée le mardi 16 avril 2024 au stade de rugby de Fontreyne, sous la responsabilité de Mr RUEL (prof d'EPS, coordinateur de la section sportive et un entraîneur du Gap Hautes Alpes Rugby).

✓ **De 14h00 à 16h00 pour tous les élèves voulant rentrer à la Section Sportive Rugby (RDV 13h45)**

4. **Une commission d'admission**, présidée par le chef d'établissement, se réunira pour proposer la liste définitive des élèves admis en section sportive scolaire. Cette liste est soumise au directeur académique des services de l'éducation nationale qui décide de l'affectation définitive.

Réponse aux familles pour le vendredi 19 avril 2024 au plus tard.

Affectation définitive

Sur la base de la proposition du chef d'établissement ou son représentant, l'affectation définitive de l'élève en section sportive rugby relève de la compétence l'IA-DASEN, dans le respect du calendrier fixé par ses services.

